

Le Mans, le 22 septembre 2025

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du**

Objet de l'arrêté : Arrêté abrogatif de la fermeture administrative  
La boulangerie « ZAROUI »,  
30 rue principale  
72190 Sargé-lès-Le Mans

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le Règlement CE n° 178/2002 du 28 janvier 2002 du Parlement européen fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires,

**VU** le Règlement CE n° 852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,

**VU** le Règlement CE n° 853/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale,

**VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L. 231-1, L. 231-2 et L. 233-3,

**VU** le Code de la Consommation, et notamment l'article L. 521-5,

**VU** le Décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET, Préfet de la Sarthe,

**VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport des produits d'origine animale et des denrées alimentaires en contenant,

**VU** l'arrêté du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Mme Karine PROUX dans les fonctions de Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe,

**VU** l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2025-0196 du 30/06/2025 portant délégation de signature de Monsieur Sébastien JALLET, Préfet de la Sarthe, à Mme Karine PROUX, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice départementale de la protection des populations de la Sarthe,

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2025 donnant subdélégation de signature de Mme Karine PROUX, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice départementale de la protection des populations de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité,

**VU** l'arrêté préfectoral du 20/08/2025 portant fermeture administrative de la boulangerie « ZAROUI », 30 rue principale 72190 Sargé-lès-Le Mans.



**CONSIDÉRANT** le rapport de la direction départementale de la protection des populations de la Sarthe du 20/08/2025 concernant la boulangerie « ZAROUI », 30 rue principale 72190 Sargé-lès-Le Mans.

**CONSIDÉRANT que** la réalisation effective des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral du 20/08/2025 portant fermeture administrative de la boulangerie « ZAROUI », 30 rue principale 72190 Sargé-lès-Le Mans a été constatée lors de l'inspection sanitaire du 20/06/2025,

Les mesures correctives suivantes à savoir :

- la propreté insuffisante des locaux et équipements :
  - présence d'un encrassement ancien sur le matériel (moules rangés dans le placard, anneaux de cuisson),
  - présence d'un encrassement ancien sur le sol,
  - présence d'un encrassement ancien sur les électroménagers,
- l'absence d'un plan de lutte contre les nuisibles :
  - présence de nuisibles (cafards),
  - présence de nuisibles dans les pâtisseries en vitrine ainsi que dans les sacs de farine et de sucre,
- l'entretien insuffisant des locaux et des équipements.
  - présence de chariots rouillés,
- l'absence de traçabilité sur les produits déconditionnés, entamés ou congelés (aucune date d'ouverture ou de fabrication n'est apposée),
- l'entreposage des denrées se fait dans des conditions favorisant les contaminations croisées (denrées stockées sans protection et utilisation de toiles plastiques non adaptées au contact alimentaire (le propriétaire n'a pas pu nous indiquer l'origine de ces toiles) comme protection dans la chambre de pousse),
- l'absence de connaissances des bonnes pratiques d'hygiène,
- l'absence d'analyses de surfaces et des produits finis.

ayant été mises en place.

**Considérant la proposition** de M. Florian MARTIN, inspecteur du service sécurité sanitaire des aliments, affectés à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe, de lever la fermeture administrative à la suite de l'inspection sanitaire réalisée le 22/09/2025.

**Sur proposition de la Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe,**

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté préfectoral du 20/08/2025 portant fermeture administrative de la boulangerie « ZAROUI », 30 rue principale 72190 Sargé-lès-Le Mans est abrogé.

**Article 2** : Madame la Secrétaire générale, Monsieur le commandant du Groupement de gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le maire de Sargé-lès-Le Mans, Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant Monsieur ZAROUI Ayed.

**Le Préfet,**  
**Par délégation, la Directrice Départementale**  
**de la Protection des Populations,**  
*La Directrice Départementale  
de la Protection des Populations*  
**Karine PROUX**

